



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/2005/2
16 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS

**RAPPORT DU COMITÉ DU BOIS SUR LES TRAVAUX
DE SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION**

(27-30 septembre 2005)

Points saillants de la session

- Le Comité et la Commission européenne des forêts de la FAO ont organisé un forum de politique générale sur le thème: «La certification des forêts – Quel rôle pour les pouvoirs publics?»;
- Le Comité a fait le point et établi des prévisions des marchés des produits forestiers en axant le débat sur «L'influence des politiques en matière de certification des forêts sur les marchés des produits forestiers dans la région de la CEE», et il a approuvé un rapport sur les marchés;
- Le Comité a adopté son programme de travail et approuvé le cadre stratégique proposé pour ses activités prévues dans le plan-programme de l'ONU pour 2008-2009 (annexe I);
- Le Comité a été informé du processus de réforme de la CEE et a fait une proposition concernant ses travaux futurs (annexe II);
- Le Comité a examiné la contribution et le rôle de la CEE/FAO dans les échanges de vues sur les forêts aux niveaux mondial et régional dans un environnement international en mutation.

Introduction

1. Le Comité du bois de la CEE a tenu sa soixante-troisième session à Genève, du 27 au 30 septembre 2005. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie. Des représentants du Brésil, du Ghana et de la Malaisie étaient également présents.
2. Un représentant de la Commission européenne a pris part à la session. L'Unité de liaison de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe était elle aussi représentée.
3. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont assisté à la session.
4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient également représentées: Institut européen des forêts (IEF) et Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), Centre international de commerce et de développement durable, Confédération des industries papetières européennes, Fédération européenne des fabricants de panneaux à base de bois, Fonds mondial pour la nature (WWF), Organisation internationale de normalisation (ISO), Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), Programme panafricain de certification forestière (PAFC), Union des sylviculteurs du Sud de l'Europe (USSE) et Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO).
6. M. H. Pajuoja (Finlande), Président, a ouvert la session. Une minute de silence a été observée en mémoire de M. Jean Fahys (France), de l'Organisation européenne des scieries (OES), qui avait pendant longtemps participé aux travaux du Comité du bois. M. Paolo Garonna, Secrétaire exécutif adjoint et Administrateur chargé de la CEE, a souhaité la bienvenue aux délégations.

Adoption de l'ordre du jour (point 1)

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/TIM/2005/1) a été adopté.

Questions découlant de la soixantième session de la Commission économique pour l'Europe qui intéressent les activités du Comité (point 2) (TIM/2005/1)

8. Le Comité a pris note des résultats de la session de la Commission et des décisions intéressant ses travaux. Il a été informé des progrès de la réforme de la CEE et a décidé de passer en revue les propositions concernant les travaux futurs lors de l'examen du programme de travail au titre du point 6 de l'ordre du jour. Il a approuvé le cadre stratégique proposé pour le sous-programme relatif au bois dans le plan-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir annexe I).

9. Le Comité a été informé des préparatifs du séminaire sur les services écologiques et le financement de la protection et de l'utilisation durable des écosystèmes, qui se tiendra les 10 et 11 octobre 2005, sous le parrainage de l'Office fédéral suisse de l'environnement, des forêts et du paysage et du secrétariat de la Convention sur l'eau de la CEE. On trouvera des renseignements complémentaires concernant le séminaire à l'adresse http://www.unece.org/env/water/meetings/payment_ecosystems/seminar.htm. Ce thème se rattache à celui d'un atelier consacré aux forêts – avantages communs, répartition des tâches et politiques multiples – organisé du 17 au 19 octobre 2005 à Riga (Lettonie) par la CEE, la FAO et l'Organe de liaison à Varsovie de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, avec le soutien des Gouvernements suisse et letton qui étudieront les aspects intersectoriels du secteur des forêts et du bois.

10. M. E. Mikkola (IUFRO) a fourni des informations sur le Service mondial d'information sur les forêts et sur les activités de l'IUFRO.

La CEE/FAO dans un environnement international en mutation: séance d'information et examen des faits récents (point 3) (TIM/2005/2)

11. Le Comité a examiné son rôle et ses orientations stratégiques à la lumière des mutations de l'environnement international, ainsi que sur la base d'informations concernant les activités de la FAO, du Forum des Nations Unies sur les forêts et de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Il a également été informé de la coopération avec les institutions de l'Union européenne.

12. Le Comité a réaffirmé combien il était utile et mutuellement avantageux que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la Commission européenne des forêts de la FAO et le Comité du bois coopèrent à l'échelle paneuropéenne, dans la mesure où le rôle de chaque organisation était clairement défini et où une étroite coopération permettait de créer des synergies et d'éviter les chevauchements. Il a estimé que cet arrangement constituait un bon exemple de coopération régionale visant à promouvoir une gestion durable des forêts. Il s'est félicité du travail mené par la FAO pour renforcer le rôle de ses commissions régionales des forêts et assurer une bonne communication entre celles-ci et le Comité des forêts (COFO). Il a exprimé sa volonté de contribuer, avec ses partenaires, à une composante régionale du dispositif international concernant les forêts, si une telle orientation était décidée. Il a souligné qu'il appartenait à chaque région d'organiser sa coopération en fonction de sa propre situation, en fondant les arrangements régionaux sur les institutions existantes et en évitant les chevauchements.

Évolution des marchés en 2005 et perspectives pour 2006 (point 4) (TIM/2005/3)

13. Le Comité a passé en revue la situation des marchés en se fondant sur la *Revue annuelle du marché des produits forestiers 2004-2005*, les rapports des pays et les prévisions nationales pour 2005 et 2006, ainsi que les exposés d'experts. Le débat a porté sur le thème suivant: «L'influence des politiques en matière de certification des forêts sur les marchés des produits forestiers dans la région de la CEE». Les participants ont approuvé une déclaration sur les marchés qui devait être par la suite publiée et largement diffusée. Les experts mentionnés ci-après ont fait un exposé: M. Ewald Rametsteiner, Institut de politique et d'économie forestières, Autriche; M. Pierre-Marie Desclos, Consultant pour les produits forestiers, Italie;

M. Mike Packer, Timbmet, Royaume-Uni; M. Eric Hansen, Université de l'État d'Oregon, États-Unis; M. Dieter Hesse, CEE; M. Stefan Karlsson, Conseil national de la foresterie, Suède; M. Haken Ekström, Wood Resources International, États-Unis; M. Sylvain Labbé, Q-WEB, Canada; M. Denis Sokolov, Confédération des associations, entreprises et organisations du complexe forestier de la Russie du Nord-Ouest, Fédération de Russie; M. Yves Costrel, Fédération nationale du bois, France; M. Steffan Rathke, Association allemande des scieries, Allemagne; M. S. K. Tham, Conseil malaisien du bois, Malaisie; M. Jeff Serveau, CanadaWood, Canada; M. Laslo Döry, Fédération européenne des fabricants de panneaux à base de bois; le professeur Eduard Akim, Université technique d'État de Saint-Petersbourg, Fédération de Russie; M. Paul-Antoine Lacour, AFOCEL, France; M. Tapani Pahkasalo, Savcor-Indufor, Finlande; et le secrétariat.

FORUM DE POLITIQUE GÉNÉRALE

La certification des forêts – quel rôle pour les pouvoirs publics? (point 5) (TIM/2005/4)

14. Pendant la session, le Comité du bois a tenu conjointement avec la Commission européenne des forêts de la FAO un forum de politique générale d'une journée consacré au rôle des pouvoirs publics dans la certification des forêts pour promouvoir la gestion selon des modes assurant une exploitation durable, afin de permettre un échange de vues entre les gouvernements, les associations professionnelles et les organisations nationales et internationales. Les conclusions dégagées sont que les autorités publiques nationales, régionales et locales ont des rôles très différents à tenir dans la certification des forêts. Les gouvernements ont parfois des difficultés à coordonner les politiques pour les différents secteurs. Les experts mentionnés ci-après ont fait des exposés: M^{me} Carrie Denise Ingram, USDA Forest Service, États-Unis; M^{me} Malin Andersson, Conseil national de la foresterie, Suède; M. Erik Albrechtsen, Dalhoff Larsen & Horneman A/S, Danemark; M. Ulrich Bick, Bundesforschungsanstalt für Forst- und Holzwirtschaft, Allemagne; M. Christer Arvius, Direction nationale du commerce, Suède, et Président du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation; M. S. K. Tham, Conseil malaisien du bois, Malaisie; M. Kevin McKinley, Organisation internationale de normalisation, et le secrétariat.

15. Les participants ont arrêté les conclusions générales suivantes:

- A. Tous les gouvernements ont un rôle à jouer en ce qui concerne la certification des forêts, mais la nature et l'étendue de ce rôle diffèrent grandement selon les pays, en fonction de leur situation générale et des principes régissant leur politique. Les gouvernements peuvent par exemple agir comme suit:
 - a) Être propriétaire forestier;
 - b) Être acheteur/consommateur de produits forestiers;
 - c) Contribuer à renforcer les capacités dans le domaine de la certification;
 - d) Appuyer, y compris par des moyens financiers, l'élaboration de normes nationales et la mise en place des institutions nécessaires;
 - e) Arbitrer entre les programmes concurrents;

- f) Garantir des conditions de concurrence équitables dans les échanges internationaux et sur les marchés nationaux.
- B. Les pouvoirs publics doivent s'efforcer de rester neutres à l'égard des plans de certification concurrents.
- C. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes doivent recentrer leur attention autour de l'objectif commun consistant à promouvoir la gestion durable des forêts et en particulier à lutter contre le déboisement. La certification n'est qu'un outil permettant d'atteindre cet objectif.
- D. La certification offre une occasion de promouvoir l'utilisation rationnelle du bois, occasion que les pouvoirs publics et les autres parties prenantes ne doivent pas laisser passer.
- E. Les gouvernements et la profession manifestent de plus en plus leur préoccupation face à la persistance d'une concurrence acharnée entre les programmes de certification ce qui, à leur avis, porte atteinte à l'image du bois en tant que matière écologique. Les représentants de la profession se sont également déclarés préoccupés par les divergences qui apparaissent entre les politiques en matière de marchés publics dans différents pays, ce qui risque de fausser la concurrence et de se répercuter sur le commerce.
- F. Le manque d'informations sur la production, la consommation et le commerce de produits forestiers certifiés gêne les décideurs, les analystes et les acteurs du marché.

16. Le Comité a proposé que le prochain forum de politique générale de la CEE et de la FAO porte sur les politiques en matière de marchés publics, une place importante étant réservée aux aspects marchands. Les sujets traités pourraient être l'utilisation des politiques en matière de marchés publics pour promouvoir la gestion durable des forêts (au plan national et dans les autres pays), les règles et la pratique des marchés publics, les moyens d'éviter la discrimination et les distorsions sur les marchés tout en atteignant les objectifs de politique générale. Le forum sera organisé à Genève, en coopération avec la FAO, dans le cadre de la soixante-quatrième session du Comité du bois.

17. Pendant la session, le Comité a demandé au Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts d'étudier, conjointement avec la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et d'autres partenaires intéressés, les moyens d'améliorer la qualité des données relatives à la production, à la consommation et au commerce des produits forestiers certifiés.

18. Le Comité s'est félicité d'apprendre que le secrétariat publierait prochainement les exposés et les débats du forum de politique générale dans un document de synthèse de la CEE/FAO sur les bois et les forêts.

Examen des activités menées depuis la soixante-deuxième session et programme de travail jusqu'en 2008 (point 6) (TIM/2005/5 et Add.1)

19. Dans le cadre du processus de réforme de la CEE, le Comité a examiné une proposition de son président qui suggérait de «développer les activités de suivi et d'analyse du sous-programme relatif au bois et de les étendre aux politiques et institutions du secteur des forêts et du bois, qui ne font pas actuellement l'objet d'un suivi systématique par un quelconque organisme, afin de fournir de meilleures informations, de mettre en relief les tendances du développement dans les politiques et la façon dont elles sont appliquées, et de favoriser le renforcement des capacités des institutions du secteur forestier par un échange de données d'expérience» (voir annexe II).

20. Le Comité a remercié le Président de cette proposition et s'est félicité de la possibilité de contribuer au processus de réforme de la CEE. Un grand nombre de représentants ont approuvé la proposition, estimant que si des ressources étaient transférées vers des domaines dans lesquels la CEE disposait d'un avantage relatif, il serait possible de renforcer le sous-programme relatif au bois en élargissant la portée de ses activités de suivi pour y inclure les politiques et les institutions, qui constituent un élément essentiel. La couverture internationale accusait sur ce point une lacune et il était indispensable d'assurer la continuité et d'offrir des connaissances d'experts pour élaborer et mettre au point un service de grande qualité à l'intention des pays membres. Certes, toutes ces activités devaient être menées à bien en coopération avec les partenaires du Comité, notamment la Commission européenne des forêts de la FAO et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui avaient souscrit sans réserve à cette proposition.

21. Considérant la complexité de la proposition et le peu de temps dont les délégations avaient disposé pour étudier les propositions avant la session, il a été décidé de la distribuer afin que les chefs de délégation fassent connaître leurs observations. Les réponses doivent être transmises aux bureaux et aux responsables du processus de réforme de la CEE.

22. Le Comité a pris note de la stratégie élaborée par la FAO et la CEE pour ce secteur dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est et a accepté d'accueillir l'OIT comme partenaire pour la partie 4.4 – viabilité sociale – des domaines prioritaires des activités futures. Il a également pris note des recommandations de l'atelier de Budapest sur l'EFSOS et de deux autres réunions consacrées l'une aux centres de formation aux métiers de la forêt (La Bastide des Jourdans, France) et l'autre aux forêts – notre patrimoine culturel (Sunne, Suède).

23. Les trois réunions mentionnées plus haut avaient été prévues dans le programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Le représentant de la Conférence a rappelé que celle-ci était un organe politique et qu'il incombait à ses partenaires d'appliquer les recommandations des conférences ministérielles, et il a insisté sur la coopération fructueuse avec la CEE et la FAO.

24. Le Comité a été informé de la mise en œuvre du programme intégré de la CEE/FAO depuis sa dernière session, conformément aux modalités arrêtées à l'issue de l'examen stratégique précédent. Le Comité a adopté son programme de travail tel qu'il est exposé dans l'annexe III.

25. Le Comité a remercié tous les pays qui avaient contribué aux travaux au cours de l'année écoulée en accueillant des réunions, séminaires ou ateliers ainsi que des excursions techniques

ou en apportant un appui à l'équipe de secrétariat par le biais notamment d'une contribution financière, d'un détachement d'experts ou de stagiaires, etc.

Élection du Bureau (point 7)

26. Le Comité a réélu M. Heikki Pajuoja (Finlande) Président et MM. Gheorghe Florian Borlea (Roumanie) et Johann Dengg (Allemagne) Vice-Présidents pour un mandat allant jusqu'à la fin de la soixante-quatrième session.

Questions diverses (point 8)

27. Une séance d'information sur les activités du Comité et les sujets débattus à la session en cours, notamment dans le cadre du forum de politique générale consacré à «la certification des forêts – quel rôle pour les pouvoirs publics?», a été organisée à l'intention des missions permanentes.

Date et lieu de la prochaine session (point 9)

28. À condition que les services de conférence soient disponibles, la semaine du 3 au 6 octobre 2006 a été provisoirement réservée pour la soixante-quatrième session du Comité qui aura lieu à Genève.

Adoption du rapport (point 10)

29. Le Comité a adopté son rapport en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.

ANNEXE I

Cadre stratégique de l'ONU 2008-2009

Sous-Programme relatif au bois

Sous-Programme 7 – Foresterie

Objectif de l'Organisation: Améliorer la gestion durable des forêts, y compris l'utilisation rationnelle et légale du bois, ainsi que des autres produits et services forestiers, dans toute la région de la CEE.

Réalisations escomptées au regard des indicateurs de résultat du secrétariat

1. Meilleure compréhension de la gestion durable des forêts, notamment des politiques nécessaires pour y parvenir, fondée sur une plus grande capacité de mesure de la gestion durable des forêts aux niveaux national et régional.

a) Pourcentage des pays de la CEE qui se sont dotés de programmes forestiers nationaux ou de cadres de politique générale analogues applicables au secteur des forêts dans une perspective holistique;

b) Pourcentage des pays de la CEE en mesure de fournir des données satisfaisantes sur les indicateurs de gestion durable des forêts à la cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

2. Meilleure compréhension de l'utilisation rationnelle du bois, qui se traduit par des politiques visant à encourager cette utilisation, et capacité accrue d'en suivre l'évolution.

a) Pourcentage des pays de la CEE qui appliquent des politiques favorisant l'utilisation rationnelle du bois, que ce soit ou non dans le cadre de programmes forestiers nationaux;

b) Pourcentage des pays de la CEE en mesure de fournir des réponses satisfaisantes au Questionnaire commun sur le secteur forestier (utilisé pour suivre l'évolution de l'utilisation rationnelle du bois) de la CEE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Organisation internationale des bois tropicaux/Eurostat.

3. Capacité accrue des pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts au niveau national, notamment en élaborant des mesures d'intervention appropriées.

a) Nombre accru de pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est qui adoptent des programmes forestiers nationaux.

Stratégie

C'est la Division du développement du commerce et du bois qui est chargée de l'exécution de ce sous-programme. Les travaux, réalisés en liaison avec les activités pertinentes de

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, constituent une contribution au Forum de l'ONU sur les forêts. Afin de favoriser une gestion des forêts, y compris une utilisation du bois et des produits forestiers, qui soit durable d'un point de vue écologique, économique et social, il est nécessaire de maintenir entre ces trois aspects un bon équilibre établi sur la base d'un solide consensus entre toutes les parties prenantes quant aux objectifs et aux méthodes, ainsi que de garantir une bonne intégration de la stratégie dans le cadre de politique générale de tous les autres secteurs (démarche intersectorielle). Il incombe avant tout à chaque pays souverain de parvenir à une gestion durable des forêts. Cela dit, une coopération internationale au niveau régional par le biais du sous-programme relatif au bois et de ses partenaires y contribuera grâce à l'élaboration de concepts et d'informations et à leur diffusion, à une mise en commun des données d'expérience et à la définition d'instruments de mesure types (indicateurs). La principale contribution du sous-programme à cette coopération consistera à élaborer et mettre en œuvre des instruments d'analyse et de suivi, qui s'appliqueront à la fois aux politiques et aux évolutions sur place, à réunir, valider et diffuser des informations et résultats d'analyse ainsi qu'à encourager l'échange de données d'expérience et les efforts conjoints pour mesurer les progrès accomplis. Les priorités pour 2008-2009 seront déterminées par la Conférence ministérielle prévue pour 2007. Si tous les pays bénéficient d'une coopération internationale par le biais du sous-programme, ce sont les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est qui en ont particulièrement besoin car les problèmes se posent généralement avec plus d'acuité dans leur secteur forestier et les moyens dont ils disposent sont habituellement plus fragiles.

ANNEXE II

Processus de réforme de la CEE: proposition pour le sous-programme relatif au bois

**Présenté par M. Heikki Pajuoja, Président du Comité du bois,
et accepté par le Comité**

Module 7

Sous-Programme: Foresterie

Référence: paragraphe 247 du rapport

A. Proposition concrète

Développer les activités de suivi et d'analyse du sous-programme relatif au bois et les étendre aux politiques et institutions du secteur des forêts et du bois, qui ne font pas actuellement l'objet d'un suivi systématique par un quelconque organisme, afin de fournir de meilleures informations, de mettre en relief les tendances du développement dans les politiques et la façon dont elles sont appliquées et de favoriser le renforcement des capacités des institutions du secteur forestier par un échange de données d'expérience.

B. Justification

La gestion durable des forêts n'est possible qu'au prix d'un compromis entre les dimensions économique, écologique et sociale, comme il est indiqué dans le programme de travail intégré de la CEE/FAO sur les forêts et le bois. Cet objectif ne peut être atteint en l'absence de politiques et institutions solides et stables pour le secteur. Les pays dont les massifs forestiers sont peu étendus, par exemple en Asie centrale, ont eux aussi besoin de solides institutions dans le secteur forestier afin de combattre les effets néfastes de l'érosion ainsi que la désertification causée par la surexploitation et le surpâturage des domaines forestiers. Les politiques et institutions du secteur forestier dans la région de la CEE ont été profondément modifiées ces dernières années, ce qui offre une occasion sans pareil de tirer des enseignements de ces modifications au moyen d'un échange international de données d'expérience, tout en respectant les souverainetés nationales sur les questions touchant aux politiques forestières.

Le sous-programme relatif au bois a notamment pour fonction de suivre et d'analyser, avec ses nombreux partenaires, les évolutions qui interviennent dans le secteur forestier et la gestion durable des forêts. Il joue déjà un rôle de premier plan dans l'établissement de statistiques et la réalisation d'analyses des ressources forestières, des marchés, du commerce et de la production ainsi que de tous les aspects de la gestion des forêts, y compris la diversité biologique, les aspects socioéconomiques, etc., dans le contexte des rencontres ministérielles de haut niveau à l'échelle paneuropéenne. Or, il n'existe aucun système équivalent pour suivre les évolutions qui interviennent sur le plan des politiques et institutions dans ce secteur, bien qu'il existe un système d'indicateurs de la gestion durable des forêts adopté par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. C'est pourquoi, si un pays modifie sa législation forestière, privatise ou nationalise des domaines forestiers ou une régie autonome des forêts, applique de nouvelles mesures pour empêcher l'abattage illégal ou met en place des systèmes incitatifs en faveur de la foresterie ou de l'industrie forestière, il n'existe aucun système de collecte et de

diffusion de ces informations, ou encore d'analyse de l'évolution des tendances internationales, ni aucune entité unique auprès de laquelle la communauté internationale pourrait obtenir ces informations. Le suivi du régime de propriété foncière et de ses évolutions en cours est également un élément essentiel de la politique de gestion durable des forêts. Grâce à sa longue expérience, à l'extension de ses réseaux, en particulier dans les milieux qui définissent les politiques forestières, et à ses nombreux partenariats, notamment avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et la FAO, le sous-programme relatif au bois se trouve dans une position idéale pour prendre la tête d'une dynamique aboutissant à la mise en place d'un système de suivi des politiques et institutions du secteur forestier, puis pour réunir, valider et diffuser les informations disponibles dans l'intérêt de tous. Cette base de données pourrait servir de point de départ pour l'élaboration, en coopération avec la FAO et d'autres partenaires, d'un programme commun de renforcement des capacités au moyen d'un échange de données d'expérience. Cela serait particulièrement utile pour les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI de même que pour les pays en développement dans d'autres régions, qui seraient ainsi en mesure de bénéficier beaucoup plus directement et facilement de l'expérience d'autres pays.

Cette proposition devrait être examinée par le Comité du bois et ses partenaires et nécessiterait l'adjonction d'un membre du personnel ayant le rôle d'administrateur auxiliaire ou de classe intermédiaire. Ce renforcement des ressources du sous-programme relatif au bois se justifie par le désir d'axer les activités de la CEE sur les domaines dans lesquels elle bénéficie d'un avantage relatif sans qu'il y ait chevauchement avec les travaux d'autres organisations, ce qui est clairement le cas du bois.

ANNEXE III**Comité du bois de la CEE et Commission européenne des forêts de la FAO****Programme de travail intégré sur les forêts et le bois, 2006-2008****Objectif**

Contribuer à la gestion durable des forêts, y compris l'utilisation rationnelle et légale du bois, ainsi que des autres produits et services forestiers, dans toute la région de la CEE, et mettre en place les moyens de mesurer les progrès accomplis.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Comité du bois et la Commission européenne des forêts favoriseront la coopération entre les pays de la région et mettront en place des initiatives aux niveaux régional et sous-régional.

Domaine d'activité 1 Marchés et statistiques	
	Éléments de programme
1.1	Statistiques de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers
1.2	Analyse des marchés des produits forestiers, en particulier de leurs aspects d'actualité ayant une incidence sur les politiques forestières
1.3	Renforcement des capacités de commercialisation des produits forestiers dans les pays en transition
1.4	Suivi et analyse des marchés des produits forestiers certifiés
1.5	Statistiques des incendies de forêt
1.6	Équipe de spécialistes des marchés et de la commercialisation des produits forestiers

Domaine d'activité 2 Évaluation des ressources forestières et indicateurs de la gestion durable des forêts dans la région	
	Éléments de programme
2.1	Indicateurs de la gestion durable des forêts dans la région
2.2	Contribution régionale à l'évaluation mondiale des ressources forestières
2.3	Appui à la mise au point de systèmes nationaux de surveillance des forêts
	Assurer les services de secrétariat de l'Équipe de spécialistes de l'évaluation des ressources forestières

Domaine d'activité 3 Études sur les perspectives du secteur forestier: analyse et suivi	
	Éléments de programme
3.1	Mise en œuvre et suivi de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS) à déterminer
3.2	Questions intersectorielles intéressant les forêts au niveau paneuropéen
3.3	Incidences sur les politiques sectorielles de l'utilisation accrue de la dendroénergie

Domaine d'activité 4 Aspects sociaux et culturels de la foresterie	
	Éléments de programme
4.1	Rôle des femmes dans la foresterie
4.2	Dimension sociale de la gestion durable des forêts en Europe, c'est-à-dire sécurité et santé
4.3	Rôle des sous-traitants

Domaine d'activité 5 Questions de politique générale et questions intersectorielles	
	Éléments de programme
5.1	Contribution à la dimension régionale du dialogue international
5.2	Suivi des faits nouveaux survenus récemment sur le plan des politiques et des institutions
5.3	Évolution des politiques et des institutions du secteur forestier dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est
5.4	Questions relatives au commerce et à l'environnement:
	5.4.1 – Ampleur et causes de l'abattage et du commerce illégaux
5.5	Incendies de forêt
5.6	Communication sectorielle et intersectorielle
5.7	Élaboration de monographie par pays sur les forêts et les produits forestiers
	Assurer les services de secrétariat de l'Équipe de spécialistes des pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est
